

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31


Date d'impression : 25.02.2014

Révision: 25.02.2014

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** PRIMARIO CINOLITE
- **Code du produit:** 54-850.0503
- **Numéro de version:** 3
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Primaire
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
CIN - Corporação Industrial do Norte, S.A.
Avenida de Dom Mendo, n° 831
Apartado 1008
4471-909 Maia - Portugal
Tel. + (351) 22 940 5000 Fax. + (351) 22 948 5661
- **Service chargé des renseignements:**
N° de téléphone d'urgence:
- de la société: + (351) 22 940 5000
- du Centre Anti-Poison: + (351) 808 250 143
- Service d'urgence (24 heures): + (351) 21 352 47 65
- **Numéro d'appel d'urgence:** Courriel de la personne chargée de la fiche de données de sécurité: msds@cin.pt

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
 N; Dangereux pour l'environnement
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R10-66-67: Inflammable. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.
A des effets narcotisants.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.
Préparations dangereuses: Directive 1999/45/CE modifiée par la directive 2001/60/CE.
Fiche de données de sécurité: conformément au règlement (UE) n ° 453/2010 du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006/CE, Article 31. du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH) (exigences pour la préparation des fiches de données de Sécurité).

(suite page 2)

Nom du produit: PRIMARIO CINOLITE

(suite de la page 1)

· Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:



N Dangereux pour l'environnement

· Phrases R:

- 10 Inflammable.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· Phrases S:

- 2 Conserver hors de portée des enfants.
- 23 Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.
- 24 Éviter le contact avec la peau.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- 56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

· Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.
- vPvB: Non applicable.

3 Composition/informations sur les composants

· Caractérisation chimique: Mélanges

· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 1317-65-3	carbonate de calcium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	25-50%
CAS: 64742-88-7 EINECS: 265-191-7 Reg.nr.: 01-2119458049-33	solvant naphta aliphatique moyen (pétrole) ☒ Xn R65; ☒ N R51/53 R10-66-67 ☒ Flam. Liq. 3, H226; ☒ Asp. Tox. 1, H304	10-25%
CAS: 64742-95-6 EINECS: 265-199-0 Reg.nr.: 01-2119455851-35	solvant naphta aromatique léger (pétrole) ☒ Xn R65; ☒ Xi R37; ☒ N R51/53 R10-66-67 ☒ Flam. Liq. 3, H226; ☒ Asp. Tox. 1, H304; ☒ Aquatic Chronic 2, H411; ☒ Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335-H336	2,5-10%
CAS: 95-63-6 EINECS: 202-436-9	1,2,4-triméthylbenzène ☒ Xn R20; ☒ Xi R36/37/38; ☒ N R51/53 R10 ☒ Flam. Liq. 3, H226; ☒ Aquatic Chronic 2, H411; ☒ Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	2,5-10%

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.02.2014

Révision: 25.02.2014

Nom du produit: PRIMARIO CINOLITE

(suite de la page 2)

CAS: 108-67-8 EINECS: 203-604-4	mésitylène ☒ Xi R37; ☒ N R51/53 R10 ☒ Flam. Liq. 3, H226; ☒ Aquatic Chronic 2, H411; ☒ STOT SE 3, H335	1-2,5%
CAS: 14464-46-1 EINECS: 238-455-4	silices cristallines respirable ☒ Xn R48/20 ☒ STOT RE 2, H373	1-2,5%
CAS: 103-65-1 EINECS: 203-132-9	propylbenzène ☒ Xn R65; ☒ Xi R37; ☒ N R51/53 R10 ☒ Flam. Liq. 3, H226; ☒ Asp. Tox. 1, H304; ☒ Aquatic Chronic 2, H411; ☒ STOT SE 3, H335	1-2,5%
CAS: 98-82-8 EINECS: 202-704-5	isopropylbenzène ☒ Xn R65; ☒ Xi R37; ☒ N R51/53 R10 ☒ Flam. Liq. 3, H226; ☒ Asp. Tox. 1, H304; ☒ Aquatic Chronic 2, H411; ☒ STOT SE 3, H335	≤ 0,5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
Eau
Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** L'utilisation d'un appareil respiratoire peut être nécessaire.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

(suite page 4)

Date d'impression : 25.02.2014

Révision: 25.02.2014

Nom du produit: PRIMARIO CINOLITE

(suite de la page 3)

- Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter la formation d'aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- **Paramètres de contrôle**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

1317-65-3 carbonate de calcium

VME	Valeur à long terme: 10 mg/m ³
-----	---

95-63-6 1,2,4-triméthylbenzène

VME	Valeur à court terme: 250 mg/m ³ , 50 ppm
	Valeur à long terme: 100 mg/m ³ , 20 ppm

108-67-8 mésitylène

VME	Valeur à court terme: 250 mg/m ³ , 50 ppm
	Valeur à long terme: 100 mg/m ³ , 20 ppm

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **Contrôles de l'exposition**

- **Équipement de protection individuel:**

- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.02.2014

Révision: 25.02.2014

Nom du produit: **PRIMARIO CINOLITE**

(suite de la page 4)

· **Protection respiratoire:**



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection hermétiques

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme: Liquide
Couleur: Selon désignation produit

· **Odeur:** Caractéristique

· **Seuil olfactif:** Non déterminé.

· **valeur du pH:** Non déterminé.

· **Changement d'état**

Point de fusion: Non déterminé.
Point d'ébullition: 145 °C

· **Point d'éclair** 35 °C

· **Inflammabilité (solide, gazeux):** Non applicable.

· **Température d'ignition:** 265 °C

· **Température de décomposition:** Non déterminé.

· **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

(suite page 6)

Nom du produit: **PRIMARIO CINOLITE**

(suite de la page 5)

· Limites d'explosion:	
Inférieure:	0,6 Vol %
Supérieure:	6,5 Vol %
· Pression de vapeur à 20 °C:	6,6 hPa
· Densité à 20 °C:	1,315 g/cm ³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
· Teneur en substances solides:	60,7 %
· Autres informations:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· Autres informations:	Les dispositions de la directive 2004/42/CE sur les Composés Organiques Volatils (COV's) s'applique à ce produit. Reportez-vous à l'étiquette du produit et / ou fiche technique pour plus d'informations.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

64742-88-7 solvant naphta aliphatique moyen (pétrole)

Oral	LD50	>6500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3000 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	>14 mg/l (rat)

64742-95-6 solvant naphta aromatique léger (pétrole)

Oral	LD50	>6800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3400 mg/kg (rab)
Inhalatoire	LC50/4 h	>10,2 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Pas d'effet d'irritation.
- **des yeux:** Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:** Aucun effet de sensibilisation connu.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.02.2014

Révision: 25.02.2014

Nom du produit: **PRIMARIO CINOLITE**

(suite de la page 6)


12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistence et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
Toxique pour les organismes aquatiques.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **13 Considérations relatives à l'élimination**

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

* **14 Informations relatives au transport**

- | | |
|---|---|
| · No ONU | |
| · ADR, IMDG, IATA | UN1263 |
| · Nom d'expédition des Nations unies | |
| · ADR | 1263 PEINTURES, Dispositions spéciales 640E |
| · IMDG | PAINT (TURPENTINE SUBSTITUTE, Solvent naphtha |
| · IATA | (petroleum), light arom.), MARINE POLLUTANT |
| · Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR | |
|  | |
| · Classe | 3 (F1) Liquides inflammables. |



(suite page 8)

Date d'impression : 25.02.2014

Révision: 25.02.2014

Nom du produit: PRIMARIO CINOLITE

(suite de la page 7)

· Étiquette	3
· IMDG	
	
· Class	3 Flammable liquids.
· Label	3
· IATA	
	
· Class	3 Flammable liquids.
· Label	3
· Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	III
· Dangers pour l'environnement:	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : cires de paraffine et cires d'hydrocarbures, chloro
· Marine Pollutant:	Oui
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Liquides inflammables.
· Indice Kemler:	30
· No EMS:	F-E, S-E
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	5L
· Catégorie de transport	3
· Code de restriction en tunnels	D/E

15 Informations réglementaires

· **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV" = la Réglementation sur les Produits dangereux.

Préparations dangereuses: Directive 1999/45/CE modifiée par la directive 2001/60/CE.

Fiche de données de sécurité: conformément au règlement (UE) n ° 453/2010 du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n ° 1907/2006/CE, Article 31. du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH) (exigences pour la préparation des fiches de données de Sécurité).

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.02.2014

Révision: 25.02.2014

Nom du produit: PRIMARIO CINOLITE

(suite de la page 8)

· **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



N Dangereux pour l'environnement

· **Phrases R:**

- 10 Inflammable.
- 51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Phrases S:**

- 2 Conserver hors de portée des enfants.
- 23 Ne pas respirer les vapeurs, aérosols.
- 24 Éviter le contact avec la peau.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- 56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

· **Prescriptions nationales:**

- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H226 Liquide et vapeurs inflammables.
- H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R10 Inflammable.
- R20 Nocif par inhalation.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R37 Irritant pour les voies respiratoires.
- R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- R51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

· **Service établissant la fiche technique:**

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 25.02.2014

Révision: 25.02.2014

Nom du produit: PRIMARIO CINOLITE

CIN - Corporação Industrial do Norte, S.A.
Sede: Avenida de Dom Mendo, n° 831
Apartado 1008 • 4471-909 Maia – Portugal
Capital Social: € 25.000.000 Euros • C.R.C. da Maia / NIPC: 500 076 936
· **Contact:** Voir l'adresse dans le point 1 de cette Fiche de données de sécurité
· * **Données modifiées par rapport à la version précédente**

(suite de la page 9)